

ANNEXE 21

AFFECTATION A TITRE PROVISOIRE SUR DES POSTES EN APPUI PEDAGOGIQUE AUX ENFANTS DU VOYAGE (EFIV)

A l'issue du mouvement à titre définitif, les postes EFIV qui n'auront pas été pourvus (postes entiers ou demi-services), seront proposés à titre provisoire pour l'année 2021-2022 à tous les enseignants. Les postes proposés sont, dans la quasi-totalité, destinés à des enseignants travaillant à temps complet ou à temps partiel en cas de nomination sur un demi-service. Le principe de l'affectation à titre provisoire sur les postes considérés repose sur l'intérêt du service et la continuité éducative.

Un enseignant nommé à titre définitif sur un poste EFIV ne peut pas demander à postuler à titre provisoire sur un poste de même nature.

Les personnels intéressés sont priés de prendre rendez-vous :

1. Avec l'IEN de la circonscription du poste occupé en 2020-2021
2. Avec l'IEN, coordonnateur des EFIV (IEN de Argenteuil Bezons)

En cas de demandes multiples sur le même poste (avec avis favorable des IEN), la priorité sera accordée à l'enseignant :

1. Ayant eu un avis favorable de la commission de recrutement départementale pour les postes à profil
2. Ayant exercé dans l'école, dans l'établissement ou la circonscription en 2020-2021.
3. Les candidatures sont départagées par le barème

La liste des demi-postes vacants est en annexe 21bis.

***Ces demandes d'entretiens doivent avoir été adressées à la circonscription d'exercice avant le 9 avril 2021
dernier délai.***

Les demandes revêtues des avis des 2 IEN concernés seront transmises à la DSDEN 95 (DIPER) par les IEN
avant le 16 avril 2021.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter la plate-forme téléphonique le service du
mouvement au 01 79 81 22 58 (Compléter l'annexe 22).